

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 19 octobre 2004
(convocation du 5 octobre 2004)**

Aujourd'hui Mardi Dix-Neuf Octobre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROUSSET Alain, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BOCCIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. HOURCQ Robert
M. BANAYAN Alexis à M. BELLOC Alain
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique
M. BREILLAT Jacques à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
Mme. CASTANET Anne à M. CASTEL Lucien
M. CAZENAVE Charles à M. SIMON Patrick (jusqu'à 10 H 30)
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
Mme. DELAUNAY Michèle à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZABONNE Didier
M. DOUGADOS Daniel à M. BRANA Pierre
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à Mme. PUJO Colette
M. DUTIL Silvère à M. JAULT Daniel
Mme. FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues

M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. ISTE Michèle à M. BROQUA Michel
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. POIGNONEC Michel
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. LOTHaire Pierre à M. MANSENCAL Alain
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. VALADE Jacques à M. DUCASSOU Dominique
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

**M.I.N. de Bordeaux Brienne - Société SICAMUS - Extension n°1 - Réalisation -
Décision de faire - Autorisation**

Monsieur MERCHERZ présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Société SICAMUS, spécialisée dans la production et la vente en gros de plantes en pots, dispose actuellement au M.I.N. d'une surface de vente de 2180 m² comprenant des serres horticoles et des locaux annexes, avec une aire de stationnement et de manutention attenante, commune avec la Société ROSEDOR.

Ces locaux, réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté Urbaine, ont été réceptionnés le 13 mai 2002.

Le Responsable de cette Société, a souhaité pouvoir disposer, dans les meilleurs délais possibles, d'une extension de ses installations, afin de conforter son activité et par là- même, contribuer au développement du Marché aux fleurs, créé au M.I.N.

La zone d'extension évaluée à 1300 m², comprendra principalement :

- l'extension de la partie vente-cash et du local expédition
- l'extension du sas
- la création d'une seconde serre froide
- l'agrandissement de l'atelier composition
- la création de bureaux, vestiaires et sanitaires supplémentaires
- le réaménagement des locaux à l'étage

Le programme des travaux est annexé au présent rapport.

Le coût total de l'opération a été estimé à 1 200 000 €uros H.T. selon l'enveloppe financière prévisionnelle jointe en annexe.

Les dispositions arrêtées lors de la construction du bâtiment principal, et notamment pour la préparation du terrain en infrastructure pourraient être reprises.

Dans ces conditions, conformément aux dispositions adoptées par le Conseil par délibération 2001/134 en date du 23 février 2001 pour la construction principale, la C.U.B. prendrait à sa charge, en raison des contraintes liées au site, les frais correspondant à la confortation du terrain par forage de pieux.

La durée prévue pour la réalisation des travaux est de 5 mois. L'ouvrage devrait être réceptionné au cours du 2^{ème} trimestre 2006.

Par ailleurs, et en contrepartie de la construction de la surface commerciale, estimée à 860 000 €uros H.T prise en charge par la Communauté Urbaine, celle-ci percevrait une redevance versée par la Société concessionnaire à hauteur de 5 % du montant H.T.

Pour ce projet, il est proposé que :

- M. J. Valade, Vice-Président soit le Représentant du maître d'ouvrage
- M. M. Caillaud, Directeur Général Adjoint, soit le Directeur de projet

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- prendre la décision de faire du projet « réalisation de l'extension n°1 SICAMUS », conformément au programme des travaux et à l'enveloppe financière joints en annexe,
- désigner le représentant du maître d'ouvrage,
- mandater le Directeur de projet,
- autoriser la prise en charge par la C.U.B. des frais correspondant à la préparation du terrain en infrastructure, évalués à 340 000 €uros H.T. imputée sur le chapitre 23 – compte 2313,
- autoriser Monsieur le Président à lancer une mise en concurrence pour la désignation de la maîtrise d'œuvre et à négocier le marché à intervenir.

Cette dernière prestation, inférieure à 230 000 €uros H.T., donnera lieu à l'établissement d'un marché sur procédure adaptée, passé selon les modalités de mise en concurrence définies par le Code des Marchés Publics. Un avis d'appel à concurrence sera publié dans le BOAMP et dans un journal spécialisé dans le domaine concerné. La sélection des candidats sera effectuée par l'analyse des compétences, références et moyens.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 octobre 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
12 NOVEMBRE 2004

M. JEAN-PIERRE FAVROUL